

# CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 avril 2019



L'an deux mille dix-neuf, le dix avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SEPMEs se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Régine REZEAU, Maire.

Etaient Présents : MM. GUERINEAU. TERRASSON. DESSARD. Mme VERNAT. Adjoints.  
MM.PLOTON. DECHENE. LABARRE. .LEMAISTRE.

Absents excusés : Mme RIVENEAU. M.BERTRAND

*Date de convocation* : 3 avril 2019

*Date d'affichage* : 3 avril 2019

Mme Virginie VERNAT a été désignée comme secrétaire de séance



## Ordre du jour :

Approbation du Procès-Verbal du 14 mars 2019

1. Vote des taux d'imposition.
2. Vote des subventions aux associations.
3. Enquête publique demande d'aliénation de chemin pour LISEA.

Questions et informations diverses

Décisions du Maire :

- Droit de préemption urbain : renonciation à acquérir.

Observation sur le Procès-verbal du 14 mars 2019 :

*Sans aucune observation, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.*



N° 2019-04-01 : **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION.**

*Considérant que le montant des bases est passé de 1 312 699 € (bases effectives) en 2018 à 1 348 800 € en 2019.*

*Madame le Maire propose de maintenir les taux actuels.*

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**DÉCIDE** de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales tel que proposé sur l'état de notification, soit :

	<b>MONTANT DES BASES</b>	<b>TAUX</b>	<b>PRODUIT ATTENDU</b>
T.H.	666 000	9,98	66 467
T.F.	536 300	14,72	78 943
T.F.N.B.	146 500	36,24	53 092
	<b>TOTAL</b>		198 502

N° 2019-04-02 : **SUBVENTIONS 2019 VERSÉES AUX ASSOCIATIONS :**

Monsieur GUERINEAU, Adjoint, présente les dossiers des associations qui sollicitent une aide de la municipalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**DÉCIDE** d'attribuer aux associations, les subventions suivantes :

ACIVEM	400,00€
SOUVENIR FRANÇAIS	50,00€
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	506,00€
USSD	165,00€
GYM BIEN ETRE DRACHE	100,00€
SEPTIMUS	960,00€
FNATH	50,00€
USEP	276,00€

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget en cours.

**N° 2019-04-03 : ENQUETE PUBLIQUE : AVIS SUR L'ENQUETE PARCELLAIRE COMPLEMENTAIRE EN VUE DE L'ACQUISITION PAR SNCF RESEAU, DE TERRAINS SUPPLEMENTAIRES NECESSAIRES A LA REALISATION DU PROJET LGV SEA SUR LA COMMUNE DE SEPMEs**

Madame le Maire indique qu'une enquête parcellaire complémentaire est ouverte depuis le 9 avril et ce jusqu'au 23 avril 2019 en vue de délimiter exactement les immeubles à acquérir par voie d'expropriation et d'identifier de façon précise les propriétaires et autres titulaires de droits concernés par le projet d'acquisition, par LISEA concessionnaire, de terrains supplémentaires nécessaires à la réalisation du projet LGV SEA.

Madame le Maire mentionne les parcelles communales concernées par le projet :

- C 620 – CR 18 Sepmes à Ste Maure de Touraine
- C 626 – CR 25 Caves à la Baronnie
- C 627 – Chemin rural n°35
- ZW 39 – Chemin rural n°35
- ZW 40 – Chemin rural n°35

Vu l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique en date du 28 février 2019

Considérant que le Conseil Municipal a décidé par délibération n° 2019-03-07 en date du 14 mars 2019 d'inscrire les chemins ruraux CR67 et CR 35 au PDIPR d'Indre-et-Loire et s'est engagé à cette occasion à ne pas aliéner ces chemins et à conserver leur caractère public et ouvert,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**EMET** un avis favorable au projet d'acquisition de terrains supplémentaires pour les parcelles C 620 –C 626 – ZW39-

**REFUSE** l'aliénation des parcelles C627- ZW40

### **Décisions du Maire :**

Madame le Maire rend compte aux conseillers municipaux, des décisions prises, dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal :

2019-04-01 : Décisions négatives relatives au droit de préemption :

Déclaration d'Intention d'Aliéner pour la parcelle cadastrée D93 sise 1 BIS rue Alfred de Vigny.

### **Informations Diverses :**

#### **DEFENSE INCENDIE :**

M.DESSARD demande si la compétence de défense incendie est restée communale. Madame le Maire acquiesce. M.DESSARD se questionne sur la réponse que pourrait apporter la communauté de communes si la commune souhaitait augmenter la pression dans le réseau d'eau afin de répondre à sa compétence de défense incendie. Madame le Maire indique que la solution sera certainement de s'orienter vers l'installation de réserves incendies.

### **EAU :**

M.GUERINEAU indique qu'une vanne n'a pas fonctionné au château d'eau dimanche dernier entraînant un débordement d'eau. M.GUERINEAU souhaiterait que les numéros d'urgence soient affichés. Une procédure écrite en accord avec la Communauté de Communes et VEOLIA sera envoyée aux élus.

### **VOIRIE :**

Travaux de voirie : M.TERRASSON indique que le Cabinet BRANLY LA CASE a été retenu comme maître d'œuvre pour le groupement de commandes des travaux de voirie. Plusieurs estimations ont été réalisées aux lieux-dits suivants :

- La petite Joumeraie	5 271,00€ HT
-La Tour Sybille	4 840,00€ HT
-Beauregard	11 110,00€ HT
-La Mélaudière	17 380,00€ HT

L'estimation des purges est très élevée car peu de communes ont demandé cette prestation. M.TERRASSON propose de retirer du projet ces travaux et de les faire réaliser en dehors du marché. M.TERRASSON propose aux membres du conseil municipal de retenir les travaux aux lieux-dits La Tour Sybille et Beauregard (32T uniquement). Le conseil municipal, au vu du montant du marché, décide de ne pas retenir la tranche optionnelle de maîtrise d'œuvre consistant au suivi de chantier et assistance aux opérations de réception des travaux.

Adressage rue des Saulniers : M.GUERINEAU indique que les habitations situées rue des Saulniers sont actuellement numérotés sans aucun respect des côtés pairs et impairs ainsi que de l'ordre des habitations. A la demande d'administrés, il est procédé à un correctif et une attribution de nouveaux numéros sur 4 habitations.

### **BATIMENTS COMMUNAUX :**

Mairie : Un devis pour l'installation de toilettes sani-broyeur à l'étage de la mairie a été demandé. Il est estimé à 948,42€ TTC. Afin d'éviter cette dépense, il est envisagé de demander à l'association Ouvroir Saint Martin de libérer le couloir d'accès aux toilettes côté Ouest, afin que les utilisateurs de l'étage puissent y accéder librement.

Logement communal situé 13 rue de la République : M.DESSARD indique que l'escalier du logement communal est endommagé. Des devis seront demandés pour estimer l'étendue des travaux à réaliser.

### **COMMUNICATION :**

Madame le Maire indique que suite aux différentes demandes enregistrées en mairie, il est envisagé l'édition de cartes postales et d'autocollants. M.PASQUALIN offre à la commune le visuel dont il est l'auteur. Il conviendra de modifier la régie photocopie afin d'encaisser les recettes de ces produits.

### **FLEURISSEMENT :**

Madame le Maire rappelle qu'il y a quelques temps, le conseil municipal s'était demandé comment impliquer les administrés sur les questions du fleurissement et du désherbage. Madame le Maire indique son souhait de créer un événement autour de ce thème. Après un tour de table, il est décidé d'organiser une réunion d'ici la fin du mois d'avril et de contacter les administrés qui participaient aux concours des maisons fleuries les années précédentes pour lancer le projet autour d'un groupe volontaire.

### **SCoT :**

Madame le Maire indique que le Schéma de Cohérence Territorial peut être consulté au siège de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine à Loches. Des réunions publiques seront proposées les 24 et 25 juin prochains.

**DIVERS :**

M.DECHENE indique son mécontentement envers les contrôles radars qu'il estime trop fréquents à Sepmes.

**Agenda :**

**5 mai :** Concert de l'Harmonie Sauldre et Sologne à la salle des Fêtes. Repas sur réservation.

**19 mai :** Salon « l'Art et la Plume » au château de la Roche Ploquin.

**LA SÉANCE EST LEVÉE À 22 H 47**